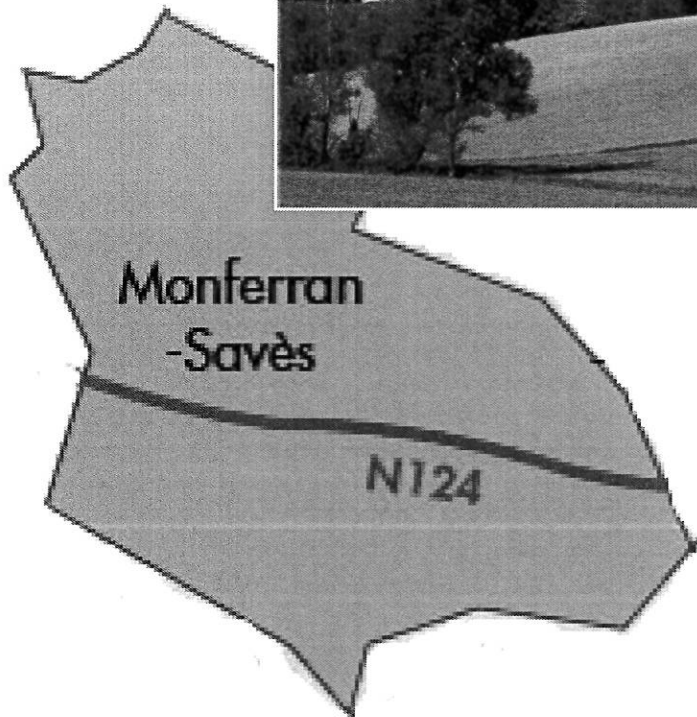


Numéro 76 – Mai 2022

BULLETIN MUNICIPAL



SOMMAIRE

1 VIE QUOTIDIENNE

RECHERCHE BÉNÉVOLES POUR L'ÉCOLE
EN BREF
REGLEMENTATION BRUITS
POUR INFO

11 DÉMARCHES

ADMINISTRATIVES

4 ENVIRONNEMENT

DÉVELOPPEMENT DURABLE

AMBROISIE
COLLECTE DES DECHETS

6 ENFANCE ET JEUNESSE

7 URBANISME

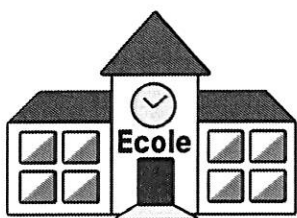
TRAVAUX - VOIRIE
VIE ASSOCIATIVE

9 RENOVATIONS

HORAIRES MAIRIE

VIE QUOTIDIENNE

✦ RECHERCHE BÉNÉVOLES POUR L'ÉCOLE



Pour pallier les absences ponctuelles et imprévues du personnel sur le temps scolaire, la mairie fait appel aux bénévoles. Si vous êtes disponibles, faites-vous connaître en mairie.

✦ EN BREF

- **Nouveau secrétaire de mairie** : M. Jules Sauvage remplace et occupe désormais les fonctions de secrétaire de mairie suite au départ de Mme Hallier.
- **Abribus** : deux abribus seront finalement installés sur le territoire communal : l'un à Monferran, le second à Garbic. Celui prévu à Saint-Aguets a été supprimé, les conditions nécessaires au maintien de la sécurité routière ne pouvant être réunies sur cet axe.
- **Transport collectif à la demande (TAD)** : Article dans la lettre de la Gascogne Toulousaine en page 3.
- **Campagne de dépigeonnage** : pour limiter les dégâts occasionnés par les pigeons, une campagne de capture est en cours. Cette dernière a été voté en conseil municipal. Des dégradations ont été constatés sur les cages, merci de bien vouloir respecter le travail de la société de dépigeonnage en ne les ouvrants pas.
- **Chats errants** : Dans la cadre de France relance, un financement est accordé à l'association « Toapatounes » pour la capture et la stérilisation des chats errants.
- **Don à l'Ukraine** : la commune a fait un don de 1 000 euros pour venir en aide à la population ukrainienne. Deux troncs de la croix rouge seront installés (un à Vival et un à la mairie).
- **Vival** : depuis le 1^{er} mai, il est possible de payer les impôts, les amendes, le bus et la cantine directement.
- **Radar N124** : Le nouveau radar est installé sur la RN 124 à hauteur de la « ferme du Choucou ». Nous n'avons aucune information sur sa mise en service.

☒ REGLEMENTATION BRUITS :



Afin de respecter la tranquillité de chacun, nous vous rappelons qu'il existe une réglementation en matière d'utilisation d'outils provoquant des nuisances sonores.

En semaine : 8h30-12h00 et de 14h30-19h30

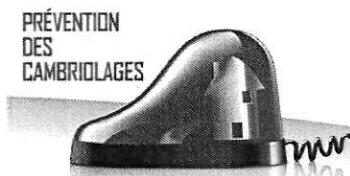
Le samedi : 9h00 – 12h00 et 15h00 19h00

Dimanche et jours fériés : 10h00 à 12h00

Merci de vous conformer à ces horaires. Le non-respect de la réglementation pourra entraîner un avertissement suivi d'une amende.

☒ POUR INFO :

Sécurité/Infractions ...



Nous vous rappelons quelques conseils en cas d'absence prolongée :

- Prévenir la gendarmerie de votre absence

(GIMONT : 05.62.67.70.17)

cob.gimont@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- Bien vérifier le verrouillage des systèmes de fermeture. Brancher l'alarme s'il y en a une.
- Les fenêtres sans volets doivent être protégées par des barreaux.
- Ne pas laisser en évidence d'échelle ou tout autre objet pouvant servir à escalader la façade.
- Ne pas laisser les clefs dans la boîte aux lettres, sous le paillason, dans les pots de fleurs...
- Ne pas laisser de bijoux ou de numéraire au domicile.
- Constituer un dossier de vos biens (bijoux, mobilier, HIFI...) avec photos et factures, que vous laisserez en lieu sûr.
- Et surtout la meilleure prévention, pensez à la solidarité de voisinage (faire relever le courrier etc...)
- N'hésitez pas à prévenir la gendarmerie si vous repérez un véhicule suspect aux abords des habitations isolées ou pas, cela fait partie également de la prévention et facilite le travail des gendarmes car un véhicule de patrouille n'est jamais très loin et peut intervenir rapidement.

Canicule / Piscine



Soleil, chaleur estivale... et les envies de baignade réapparaissent, voici trois réflexes simples pour un été en toute sécurité :

- Choisissez des zones de baignade surveillées,
- Surveillez **en permanence** vos enfants,
- Tenez compte de votre forme physique

Pour les piscines privées, nous ne pouvons que vous rappeler de bien vérifier vos installations de sécurité et d'être très vigilant même avec les installations gonflables...

Les propriétaires de piscine doivent, obligatoirement, installer un des 4 dispositifs prévus par le décret 2004-499 : barrières de protection, couverture, alarme ou abri.

Ne jamais laisser un jeune enfant accéder seul à une piscine. Exercer une surveillance constante et active. Un dispositif de sécurité ne remplace en aucun cas la vigilance des adultes responsables.

Nous vous rappelons les **gestes essentiels** en cas de soleil et/ou fortes chaleurs :



- Boire beaucoup d'eau,
- Ne pas faire d'efforts physiques en cas de fortes chaleurs,
- Maintenir son habitation à l'abri de la chaleur,
- Pas d'exposition solaire entre 12h et 16h,
- Appliquez régulièrement de la crème solaire indice 30 minimum (toutes les 2 heures).

Déploiement de la Fibre

Le déploiement de la fibre optique va avoir lieu sur le territoire de la commune de Monferran-Savès, Gers Numérique nous a communiqué un listing à vérifier. Afin de communiquer un fichier conforme aux adresses et au nombre de lignes téléphoniques existantes (numéro de téléphone actif), et que tous les foyers puissent être desservis, nous vous demandons de bien vouloir nous faire un retour en complétant le questionnaire suivant, soit par mail (mairie@monferran-saves.fr) soit par courrier, soit en mairie aux heures d'ouverture ou en le déposant dans la boîte aux lettres.

Questionnaire (réponse URGENTE) :

Adresse : Numéro _____ Rue/Route/Chemin/Impasse/Place _____

_____ Nombre de ligne : _____ Arrivée de

ligne aérien souterrain

ENVIRONNEMENT

DÉVELOPPEMENT DURABLE

AMBROISIE

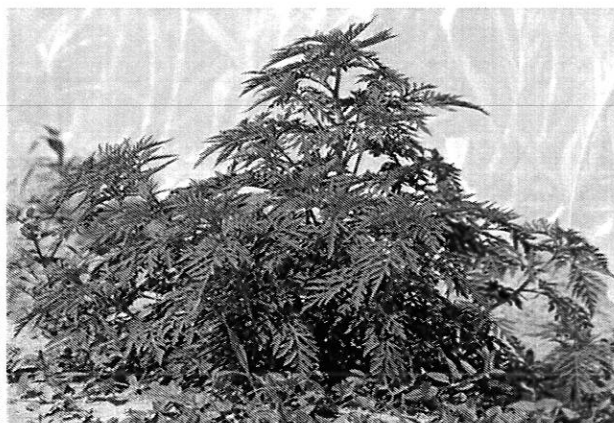
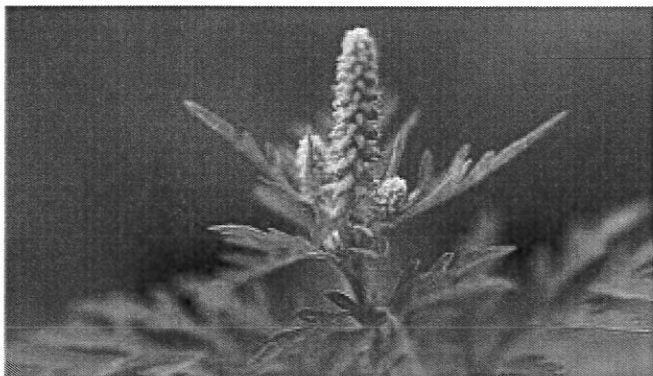
ARS : Ambrosies (espèce végétale envahissante allergisante)

Ce sont des plantes dont le pollen émis en fin d'été et très allergisant (rhinites, conjonctivites, eczéma, urticaire, apparition ou aggravation de l'asthme).

Elles sont décrétées « espèces végétales nuisible à la santé humaine » dans le code de la santé publique.

Il convient de se mobiliser afin de :

- Limiter les émissions de pollen allergisant au mois d'août
- De limiter l'implantation durable des plans
- Eviter que le territoire soit source de contamination pour le voisinage



COLLECTE DES DÉCHETS

Les déchets verts et les encombrants (mobilier, appareils électroménagers...) ne sont pas pris en charge par les collectes du SICTOM et doivent obligatoirement être déposés à la déchetterie.

Nous faisons appel à votre civisme pour maintenir propres les sites de collecte. **De nombreuses incivilités ont été constatées ces derniers temps : des sacs ou déchets de toute nature sont régulièrement abandonnés au pied des containers. Ces sacs ne sont pas ramassés lors de la collecte, seules les colonnes sont vidées.**



Tout dépôt ou abandon de déchets sur le domaine public, représente une infraction au code pénal sanctionnée par des amendes allant de 35 € à 1500 €.

Contact SICTOM-Est

☎ 05 62 06 76 68

✉ <http://sictom-est-gers.blogspot.com/>

► **Déchets verts** : ramassage uniquement en centre-bourg (Monferran et Garbic). Les déchets verts peuvent aussi être déposés à la déchetterie.

► **Inscription en mairie** au plus tard 48h avant la date prévue pour la collecte.

COLLECTE ENCOMBRANTS

Jeudi 16 juin 2022

Jeudi 18 août 2022

Jeudi 20 octobre 2022

Jeudi 22 décembre 2022



COLLECTE DECHETS VERTS

Mardi 17 et 31 mai 2022

Mardi 14 et 28 juin 2022

Mardi 19 juillet 2022

Mardi 23 août 2022

Mardi 13 septembre 2022

Mardi 11 et 25 octobre 2022

Mardi 8 et 22 novembre 2022

Mardi 13 décembre 2022

ENFANCE - JEUNESSE



L'APE de l'école de Monferran-Savès a organisé un carnaval vendredi 1 Avril 2022

Inscription scolaire : Pour une première inscription à l'école, rendez-vous en mairie avec la copie de votre livret de famille ou l'acte de naissance de l'enfant, votre carte d'identité, une copie des pages vaccinations du carnet de santé et un justificatif de domicile. Merci de faire les démarches au plus tôt.

Admission à l'école : Sur rendez-vous au 05.62.07.83.45 (n'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur) ou par mail en indiquant vos disponibilités : ecole.monferran-saves@wanadoo.fr.

Les rendez-vous (15 minutes maximum) se passent quelques jours après l'inscription en mairie, de préférence le lundi (toute la journée) ou le soir jusqu'à 17h30. Une visite de l'école, parents et enfants, sera prévue au mois de juin (en général le mercredi après-midi) si les conditions sanitaires le permettent.

Rappel : Inscription à l'école d'élèves hors de Monferran-savès. Les élèves de Monferran-savès et de Marestaing (secteur académique) sont les bienvenus à l'école. Les élèves des autres communes ne sont pas acceptés afin d'une part de ne pas mettre en péril le service public d'éducation de proximité dans certaines communes en raison de baisses d'effectifs, et d'autres part de ne pas surcharger les services périscolaires (cantine, garderie et accueil de loisirs associé à l'école) qui atteignent aujourd'hui leur maximum. Sont admis à titre dérogatoire, les enfants rentrant dans trois cas prévus par le code de l'éducation, les enfants ayant des grands-parents résidant à Monferran-Savès qui peuvent en cas d'atteinte de l'effectif maximum de la cantine les garder pour le déjeuner, et enfin les enfants du personnel municipal et du personnel travaillant à l'école.

URBANISME

Réaménagement des Thuyas : Avec la rénovation et le réaménagement des Thuyas, la mairie prévoit de déplacer ses locaux dans les bâtiments administratifs actuels. Dès que les plans définitifs seront arrêtés une réunion publique sera organisée à la salle des fêtes pour une présentation à la population.

TRAVAUX-VOIRIE

La mairie effectue des « point à temps » tous les deux mois. Si vous constatez des trous sur la voirie communale, merci de bien vouloir signaler leur emplacement en mairie.

VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION POUR LA VIE DU PATRIMOINE

Eglise de Garbic

Elle présente un intérêt historique intéressant, mais, hormis le clocher, l'ensemble de l'édifice est actuellement en péril. Malgré les aides que nous pourrions obtenir de divers organismes, le montant de la restauration reste très important, et insupportable pour la commune. Face à cette situation donc nous héritons, la décision a été prise en conseil municipal d'essayer de vendre l'église plutôt que de la laisser tomber purement et simplement avec les risques potentiels pour le voisinage et pour les visiteurs du cimetière. Le clocher en meilleur état, avec ses 2 cloches reste la propriété de la mairie. L'objectif est de conserver l'édifice en place, même s'il n'appartient plus à la commune, et d'utiliser la somme récoltée pour les réparations de l'église de MONFERRAN qui commence à prendre le même chemin. Nous sommes conscients de l'impact psychologique, de cette décision pour les gens de GARBIC, et nous le regrettons vivement, mais nous sommes obligés de prendre les mesures qui s'imposent.

L'église a été désacralisée le 10 mars 2022, par l'Abbé Cenzon en présence de cinq personnes, vue les risques encourus.

L'association pour la vie du patrimoine a édité un livret avec les photos du patrimoine de la commune, si vous souhaitez en faire l'acquisition il est disponible à la mairie en adhérent pour l'année à l'association pour 10 euros minimum.

VÉLO ET MARCHÉ DU SAVÈS



L'année 2022 a commencé comme c'est terminé 2021 ... avec son chapelet de contraintes dû à la pandémie. Tout en respectant les consignes sanitaires l'association a néanmoins pu assurer l'ensemble des sorties rando et vélo pour le premier trimestre 2022. Ambiance et convivialité de rigueur !

Quelques chiffres importants...

L'association compte 52 adhérents déclinés comme suit :

Cyclistes 24	Randonneurs 31	Doubles licences 7
Simple adhésions 4	Femmes 30	Hommes 22

Si vous souhaitez nous rejoindre, rien de plus simple :

Pour la randonnée :

Gisèle MAMPRIN : 06 88 98 39 41

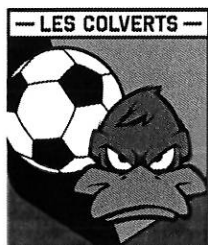
Carole MICHIELS : 06 20 91 18 46

Pour le vélo :

Maurice MOSCATELLO : 06 84 94 38 30

Loïc LE CLECH' : 06 86 83 71 50

LES COLVERTS DE L' ASM




Le Samedi 18 juin 2022, à partir de 9h00, sur le terrain de foot de Monferran-Savès, un tournoi de sixte est organisé par l'association "Les Colverts", amicale de joueurs séniors de l'ASM.


Merci de venir nombreux en tant que joueurs ou supporters.

L'engagement d'une équipe de 6 joueurs + 3 remplacements est de 60 € avec 1 boisson offerte par joueur inscrit.

Ce tournoi est réservé aux majeurs, de nombreux lots sont à gagner.
 Vous aurez la possibilité de vous restaurer sur place.
 L'inscription et la réservation peuvent se faire soit :

 [asm_senior](#)

 [A.S. Monferran-Savès Sénior](#)

 lescolvertsdelasm@gmail.com



RÉNOVATIONS

- La vierge a été nettoyée et repeinte
- Les croix du calvaire ont été nettoyées et repeintes
- La croix du centre du village de GARBIC, a été rénovée
- La croix du cimetière de GARBIC a été refaite.

HORAIRES MAIRIE

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi	9h00 – 12h00	14h00 – 17h00
Mardi	fermé	
Mercredi	9h00 – 12h00	fermé
Jeudi	9h00 – 12h00	14h00 – 17h00
Vendredi	9h00 – 12h00	14h00 – 17h00

Nous contacter ...

 05 62 07 87 83

 mairie@monferran-saves.fr

 77 route de Marestaing, 32 490 MONFERRAN-SAVES

Vous informer ...

 <https://www.monferran-saves.fr>

 Suivez-nous sur les réseaux

Pour rappel une astreinte est tenue par les élus en dehors des horaires d'ouverture de la mairie. Merci d'appeler uniquement le 06 44 36 19 45 en cas d'urgence.

Appels d'URGENCE

Mairie (Astreinte)	06 44 36 19 45
Pompiers	18
SAMU	15
Gendarmerie (Gimont)	05 62 67 70 17-jour et 17-nuit
Syndicat des eaux de la Barousse	05 62 62 55 99
Fédération de chasse Animaux morts ou blessés	05 62 60 28 30

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- Comment obtenir une copie ou un extrait d'acte d'état civil ?

Rendez-vous sur <https://mdel.mon.service-public.fr/acte-etat-civil.html>

Ce service vous permet d'obtenir gratuitement une copie ou un extrait d'acte d'état civil pour un évènement survenu à Monferran-Savès (naissance, décès, mariage, etc.).

- Pour informer plusieurs organismes de votre changement d'adresse ou de coordonnées :

Rendez-vous sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

Ce service vous permet d'informer plusieurs organismes publics et privés de votre changement d'adresse postale, d'adresse électronique, de numéro de téléphone fixe et de téléphone portable, notamment la mairie de Monferran-Savès, votre caisse de retraite (Agirc et Arrco, Cnav, etc.), votre caisse de sécurité sociale (CPAM, MSA, CAF, etc.), la Poste...

Attention, cette démarche ne remplace pas la demande d'inscription sur liste électorales.

- Inscrivez-vous en ligne sur la liste électorale de Monferran-Savès

Vous venez d'emménager à Monferran-Savès ? Inscrivez-vous sur la liste électorale sans vous déplacer grâce au télé service : **<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>**

Attention, il sera nécessaire de vous créer un compte service-public.fr si ce n'est déjà fait.

- Recensement militaire (ou recensement citoyen)



Démarche obligatoire pour les Français de plus de 16 ans :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054>

Mois de naissance	Date limite de recensement en mairie
Nés en avril, mai, juin 2006	30 septembre 2022
Nés en juillet, août, septembre 2006	31 décembre 2022
Nés en octobre, novembre, décembre 2006	31 mars 2023
Nés en janvier, février, mars 2007	30 juin 2023

- Démarche pour les cartes d'identité :

Pour demander une carte nationale d'identité, les pièces justificatives nécessaires dépendent de votre situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'un passeport... Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période.

Rendez-vous sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358#0_0

Vous devez prendre RDV dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des données pour l'établissement de votre Carte nationale d'identité. Les plus proches sont :

AUCH - <http://www.mairie-auch.fr> - 05 62 61 66 00

GIMONT - <http://www.gimont.fr> - 05 62 67 70 02

L'ISLE-JOURDAIN - <http://www.mairie-islejourdain.com> - 05 62 07 32 50

SAMATAN - <http://www.samatan-gers.com> - 05 62 62 30 19

- Démarche pour les passeports :

Pour faire un passeport biométrique, vous devez vous présenter dans une mairie équipée avec les justificatifs nécessaires. La liste des mairies équipées est identique à celle des CNI

Dans tous les cas, il faut fournir une photo, un justificatif de domicile et un timbre fiscal. En France, il coûte 86 € pour un majeur. Vous pouvez pré-remplir le dossier sur le site ants.gouv.fr. Le délai pour faire le passeport dépend de la période et du lieu.

Rendez-vous sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>

- France service : Pour simplifier les démarches administratives, France service propose de se déplacer sur rendez-vous. (05.62.07.33.52). Une permanence est tenue chaque semaine au sein du centre social « EFA » et le samedi matin à la mairie de L'Isle Jourdain.

PROCHAIN BULLETIN COMMUNAL AU COUR DU DERNIER TRIMESTRE 2022.